



Communiqué de presse
Paris, le 26 mai 2025

Procès Bastien Vivès : L'Enfant Bleu se constitue partie civile

Les 27 et 28 mai 2025, l'auteur de bandes dessinées Bastien Vivès comparaît devant le tribunal correctionnel de Nanterre. Il est poursuivi pour fixation et diffusion d'images à caractère pédopornographique, en lien avec plusieurs ouvrages publiés entre 2011 et 2018, mettant en scène des mineurs dans des situations sexuelles explicites.

Dans ce contexte, **l'association L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée a décidé de se constituer partie civile**. Son engagement vise à contribuer à une réflexion sur les représentations des violences sexuelles faites aux enfants, y compris dans le champ artistique.

À travers sa démarche, l'association souhaite porter une question au débat public et juridique : **Peut-on, sous couvert de liberté artistique, publier et commercialiser des représentations graphiques qui relèvent de la définition légale d'images pédopornographiques, aussi caricaturales soient-elles ?**

CONTACT PRESSE

Pour tout complément d'information et demande d'entretien avec un représentant de L'Enfant Bleu
Aurélie Bois – 06 87 26 27 68 – aurélie@agencethedesk.com